

DEPARTEMENT
DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

SYDER

Arrondissement de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

BUREAU

Séance du 28 mai 2024 à 10 h 00,
Siège du SYDER – 61 Chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX

Date de la convocation : 21 mai 2024

Président : Monsieur Malik HECHAÏCHI
Secrétaire de séance : Bernard JAMBON

22 délégués en exercice

Délibération n° BS_2024_044

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSTRUCTION, L'AMENAGEMENT ET SERVICES DIVERS POUR L'IMPLANTATION DE 9 STATIONS DE CHARGE FORTE PUISSANCE POUR VEHICULES ELECTRIQUES DANS LES COMMUNES DU DEPARTEMENT DU RHONE (2024_AO06) - ATTRIBUTION

16 Membres présents : M. LEBRUN (Alix), M. SOTTON (Beaujeu), M. HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais), M. JAMBON (Gleizé), Mme LAFAY (Les Sauvages), M. WADBLED (Limas), M. GOUGET (Montrottier), M. JOASSARD (Sérézin-du-Rhône), M. GROSBOST (Saint-Georges-de-Reneins), Mme GRANGE (Saint-Symphorien-sur-Coise), M. MOULIN (Villefranche-sur-Saône), Mme REYNAUD (Villefranche-sur-Saône), M. GERBERON (Vindry-sur-Turdine), M. AIGLON (Yzeron), M. JAFFRE (CCSB), M. DUBUIS (CCEL)

Vote

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

1 Pouvoir :

Mme SOLERTI (Lachassagne) représentée par M. HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)

5 Membres absents : M. VENET (Charentay), M. DEBIESSE (Chazay-d'Azergues), M. DESPRAS (Claveisolles), M. COSTE (Saint-André-la-Côte), Mme ARNAUD (Vaugneray)

Le Président rappelle que, par délibération n° CS_2022_095 du 20 septembre 2022, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical la prise de « *toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres relevant d'une procédure formalisée* ».

En application de la décision n°DS_2024_017 du Président du SYDER du 15 mars 2024, a été publiée le 16 avril 2024 sous la référence 24-45154, une consultation passée selon la procédure formalisée avec négociation et publication préalable d'un appel à la concurrence (Article R.2124-4 du code de la commande publique), en vue de la passation d'un marché public de travaux, alloti, estimé à 6 336 300 € TTC, d'une durée de 20 mois.

Exerçant pour le compte de certaines de ses collectivités adhérentes la compétence relative à l'installation et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables prévue à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce marché contribue à la bonne réalisation de sa mission.

Ce dossier étant lié à un appel à projet France 2030 avec l'ADEME, les délais d'exécution des prestations sont fixés à 21 mois à compter du 1^{er} mars 2024.

Le Président expose que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai 2024 au siège du SYDER pour l'examen des offres reçues pour chaque lot prévu dans cette consultation.

Pour chaque lot, après classement des offres, la Commission d'appel d'offres a choisi l'offre la plus avantageuse au sens des critères annoncés dans le règlement de consultation.

Ce choix est le suivant :

Lots	Désignation	Choix de la Commission d'appel d'offres
01	Fourniture, raccordement, terrassement et mise en service des bornes haute puissance	ADG ENERGY , 5 Rue Ampère, 69680 CHASSIEU
02	Fourniture et pose d'ombrières photovoltaïques	FAUCHE CENTRE EST , 9 Allée du Vorzelas, 42480 LA FOUILLOUSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-2,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° CS_2022_095 du 20 septembre 2022 du Comité syndical portant délégations de pouvoir du Comité au Bureau syndical, et notamment le point 6 relatif à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres relevant d'une procédure formalisée,

Vu la décision n° DS_2024_017 du Président du SYDER du 15 mars 2024, a été publiée le 16 avril 2024 sous la référence 24-45154, une consultation passée en procédure négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence (Article R.2124-4 du code de la commande publique), en vue de la passation d'un marché public de travaux, alloti, estimé à 6 336 300 € TTC, d'une durée de 20 mois.

Vu le choix effectué par la Commission d'appel d'offres réunie le 28 mai 2024,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Bureau syndical, à l'unanimité,

- ⇒ **Décide** la passation, l'exécution et le règlement du marché se rapportant aux 2 lots de l'appel d'offres « Travaux de construction, d'aménagement et services divers pour l'implantation de 9 stations de charge forte puissance pour véhicules électriques dans les communes du département du Rhône », aux opérateurs économiques choisis par la commission d'appel d'offres, tel que présenté dans le rapport liminaire,
- ⇒ **Autorise** le Président, représentant le pouvoir adjudicateur, à signer toutes les pièces de ce marché,
- ⇒ **Précise** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont prévus au budget du Syndicat.

Fait les jour, mois et an que ci-dessus,

Le Président,



Malik HECHAÏCHI